

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 11

**Date de  
convocation :**

20/05/2016

**Date d'affichage :**

01/06/2016

L'an deux mil seize et le vingt cinq mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

**Présents :** MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - BONNET - Mme HASENFRATZ - MM. DEPOIRE - GASIOR - Mmes NGUYEN VAN TUE - DEL TORCHIO - MM. THIEBAUT.

**Absents excusés :** Mmes GENTER - ZISKA - MM. PRADA PRADA - HENRY.

**Procurations :** - Mme GENTER à M. LEBOURG.

- Mme ZISKA à M. DEPOIRE

Mme HASENFRATZ Anne-Lise a été nommée secrétaire.

### **1- Modifications des statuts de la CCPH.**

Le maire expose que par délibération N°049/2016, le Conseil Communautaire dans sa séance du 5 avril 2016 a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la future construction du gymnase du Champ de Foire à Héricourt. Cette décision entraîne une modification des statuts de la CCPH.

Le conseil municipal de Champey a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts qui comporte la modification de l'article "5.2.4 – Développement d'une politique sportive d'intérêt communautaire en y ajoutant : *\*Construction, gestion et entretien du gymnase intercommunal du Champ de Foire d'Héricourt.*"

### **2 – Adhésion au groupement de commandes "Zéro pesticides en France-Comté".**

Notre environnement est contaminé par l'utilisation de pesticides, il s'avère que les collectivités en en utilisent. L'objectif est une reconquête de la qualité de l'eau et une interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités d'ici 2020. Cet appel à projet est ouvert aux communes ou communauté de communes de plus de 3 500 habitants. Plusieurs communes de la CCPH sont volontaires, C'est pourquoi la CCPH a acté un groupement de commandes et le prestataire de ce marché est la FREDON France-Comté qui réalisera une étude technique suivant le cahier des charges de l'ASCOMADE (ASSociation de Collectivités pour la MAîtrise des Déchets et de l'Environnement) avec un an de suivi à l'issue du diagnostic pour un coût total de 11 250 €. Les communes participantes pourront bénéficier de 80% des aides de l'agence de l'eau à l'investissement. Reste à charge 2 250 € à répartir entre les 6 communes en fonction du nombre d'habitants. Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation en sus, le coût forfaitaire est de 500 € la journée. Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'engager dans cette démarche et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire.

### **3 – Prolongation du prêt relais au Crédit Mutuel.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de la prolongation du prêt relais (montant de 500 000 € à la caisse fédérale du Crédit Mutuel du 20 juin 2014) pour une durée de 1 an car l'encaissement de la totalité des subventions, ainsi que le FCTVA, n'a pas encore été recouvert en totalité. Les conditions financières restant inchangées, à savoir :

- duré : 1 an

- Taux d'intérêt : 0,99 % fixe

- Frais de prolongation : 150 €

- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité,

- de **prévoir** les modifications nécessaires au budget commune pour la prise en compte de la prolongation du crédit relais

- **donne** tous pouvoirs au Maire concernant cette décision.

#### 4 - Réaménagement du prêt du Crédit Agricole

Le Maire a demandé au Crédit Agricole de Franche-Comté la re-négociation du taux du prêt contracté en 2008 d'un montant initial de 300 000 € (pour financer la reprise du bâtiment locatif du 8 rue des Vieilles Vies). Le Conseil Municipal après délibération **accepte** la proposition de ré-aménagement du prêt et **autorise** le Maire à signer l'avenant et tous documents se rapportant à cette affaire. Les modalités sont :

- montant capital restant dû :	195 621,34 €
- durée résiduelle :	168 mois
- taux initial de l'emprunt :	3,89 %
- taux réaménagé :	2,97 %
- périodicité :	annuelle

#### 5 – Travaux voirie.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide pour :

- **L'Impasse des Bichenets** : de la pose d'une bicouche du début de l'impasse des Bichenets jusqu'à l'entrée des bâtiments de l'OPAH, avec les abords de la chaufferie et de confier les travaux à l'entreprise VAUGIER de Vellechevieux moins disante pour la somme de 13 204 € HT.

- **Chemin du Tronchet partie basse et Chemin de la Creuse**: de la fourniture et la mise en œuvre d'un enduit mono-couche sur les parties des chemins du Tronchet et de la Creuse (ayant été préparées l'année dernière), par l'entreprise COLAS Agence Haute-Saône, moins disante pour les sommes de :

* Tronchet partie basse :	1 892 € HT
* Chemin de la Creuse :	806 € HT

- **Rue de la Grue** : la mise en œuvre d'un enrobé COMPOMAC-RV avec mise à niveau des bouches à clé, des tampons, ainsi que des grilles et de la fourniture et pose de matériaux sur les accotements pour la somme de 29 273 € HT et de confier ces travaux à l'entreprise COLAS Agence Haute-Saône.

#### 6 – Vote des subventions aux clubs et associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire	2040 €
- A.D.A.P.E.I.	75 €
- RC Champey	890 €
- BMX (Bi-cross)	465 €
- Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	270 €
- Sports Loisirs Champey (S.L.C.)	270 €
- Club du 3ème Âge	270 €
- Amicale des sapeurs pompiers	270 €
- Club de pêche	270 €
- A.C.C.A.	270 €
- Les Écourts Cheveux	270 €
- Gymnastique	270 €
- Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	120 €
- Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	75 €
- Restaurant du cœur Héricourt	75 €